

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le cinquième (5^e) jour de mars 2018 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère :
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers :
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire Normand Caron ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

85-03-18

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet suivant :

7.6 Motion de félicitations au club de hockey le 95.

L'item "Autres sujets" demeure ouvert.

86-03-18

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de février 2018.

RAPPORT MENSUEL

ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de février 2018
Pour la période du 01 janvier au 28 février
2018

	Budget 2018	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 28-02-17	Recettes/ dépenses réelles au 28-02-18	Disponible	%
--	----------------	------------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	-4 024 220	-4 024 220	-3 913 320	-4 046 147	21 927	100.54%
Paiement tenant lieu de taxes	-130 215	-130 215	0	0	-130 215	0.00%
Services rendus	-208 727	-208 727	-63 055	-33 273	-175 454	15.94%
Autres revenus	-123 200	-123 200	-49 557	-20 352	-102 848	16.52%
Transferts	-137 107	-137 107	-11 024	-24 812	-112 295	18.10%
Total revenus	-4 623 469	-4 623 469	-4 036 956	-4 124 584	-498 885	89.21%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	824 715	824 715	160 589	140 579	684 136	17.05%
Sûreté du Qbc	280 916	280 916	0	0	280 916	0.00%
Pompiers	218 294	218 294	10 828	15 648	202 646	7.17%
Sécur.civ. Autres	29 150	29 150	3 225	5 854	23 296	20.08%
Voirie	361 775	361 775	32 383	37 033	324 742	10.24%
Enlèv.de la neige	268 845	268 845	55 133	75 490	193 355	28.08%
Eclairage rues	16 600	16 600	1 228	2 523	14 077	15.20%
Transport collec	13 008	13 008	1 733	1 733	11 275	13.32%
Usine filtration	219 065	219 065	26 043	46 037	173 028	21.02%
Réseau aqueduc	51 095	51 095	4 675	7 154	43 941	14.00%
Usine d'épuration	94 940	94 940	7 710	9 553	85 387	10.06%
Réseau d'égout	54 130	54 130	2 291	4 922	49 208	9.09%
Matières résid.	478 145	478 145	39 395	37 046	441 099	7.75%
Autres, hygiène	7 895	7 895	196	204	7 691	2.58%
Santé - bien-être	81 558	81 558	7 561	4 752	76 806	5.83%
Urbanisme	163 371	163 371	393	1 746	161 625	1.07%
Ind.et commerce	31 078	31 078	18	18	31 060	0.06%
Tourisme	62 950	62 950	4 554	4 791	58 159	7.61%
Autres,dév. urb.	0	0	0	0	0	0.00%
Rénov.urbaine	19 020	19 020	903	1 484	17 536	7.80%
Embellissement	98 790	98 790	751	1 001	97 789	1.01%
Loisir	679 369	679 369	82 480	111 127	568 242	16.36%
Culture, centre c.	235 101	235 101	43 484	45 462	189 639	19.34%
Bibliothèque	27 785	27 785	15 019	18 319	9 466	65.93%
Patrimoine	10 500	10 500	0	0	10 500	0.00%
Autres, culture	16 100	16 100	11 954	2 330	13 770	14.47%
Frais financ., int.	65 753	65 753	6 184	5 430	60 323	8.26%
Total dépenses	4 409 948	4 409 948	518 730	580 236	3 829 712	13.16%

Surplus (déficit) de l'exercice	213 521	213 521	3 518 226	3 544 348	-3 330 827	1659.95%
--	----------------	----------------	------------------	------------------	-----------------------	-----------------

Remb.capital	215 611	215 611	214 738	129 751	85 860	60.18%
---------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	---------------

Immobilisations	0	0	0	0	0	0.00%
------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	--------------

Affectations

Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-22 090	-22 090	0	0	-22 090	0.00%
Surplus acc.aff.	0	0	-75 000	-12 900	12 900	0.00%

Fonds de roul.	20 000	20 000	0	0	20 000	0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 600			0.00%
	-2 090	-2 090	-87 600	-12 900	10 810	617.22%
Surplus (déficit) de l'exercice	0	0	3 391 088	3 427 497		

**RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel de février 2018
Pour la période du 01 janvier au 28 février
2018**

	Budget 2018	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 28-02-17	Recettes/ dépenses réelles au 28-02-18	Disponible	%
--	----------------	------------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-15 000	-15 000	0	0	-15 000	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	0	0	0	0.00%
	-15 000	-15 000	0	0	-15 000	0.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	10 000	10 000	0	0	10 000	0.00%
Transport	120 000	120 000	5 818	5 984	114 016	4.99%
Hygiène du milieu	0	0	124 798	89 545	-89 545	0.00%
Amén.urb.zonage	0	0	0	0	0	0.00%
Loisir & culture	189 500	189 500	7 792	0	189 500	0.00%
	319 500	319 500	138 408	95 529	223 971	29.90%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la vente	0	0	121 775	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	121 775	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0.00%
	0	0	0	0	0	0.00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-154 500	-154 500	-40 599	-154 500	0	100.00%
Surplus affecté	-150 000	-150 000	-138 292	0	-150 000	0.00%
Fonds de roul.	0	0	0	0	0	0
	-304 500	-304 500	-178 891	-154 500	-150 000	50.74%

Total sources						
de financement	-319 500	-319 500	-178 891	-154 500	-165 000	48.36%

Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0	81 292	58 971		

87-03-18

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de février 2018 au fonds d'administration pour un montant de 331 845,59 \$:

DÉPENSES DE FÉVRIER 2018 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	Période du 21-01-18 au 03-02-18	22 905.99 \$
	Période du 04-02-18 au 17-02-18	19 463.82 \$
Remises gouv.	Janvier 2018	24 399.50 \$
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dép.et dépl., janvier 2018	237.60 \$
Entraide Pascal-Taché	2 cartes souper-bénéfice du 28-04-18	100.00 \$
Lord Stéphane	Remb.dép.et dépl., janvier 2018	74.22 \$
Picard Martin	Remb.dépl., janvier 2018	100.35 \$
		<u>67 281.48 \$</u>
CONTRATS		
Agat Laboratoires Ltd	Analyses eau potable, eaux usées, janvier	819.20 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, février 2018	7 915.56 \$
	Opér.équip.eaux usées, février 2018	2 638.51 \$
	Analyses eaux, dépôt neige, février 2018	111.84 \$
	ROMAEU, février 2018	258.69 \$
Canadien National	Passages à niveau, janvier 2018	806.00 \$
Concassés du Cap	Contrat enl.ordures, février 2018	7 381.93 \$
	Contrat récup., février 2018	4 836.15 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, janvier 2018	452.25 \$
Ethier Avocats Inc.	Hon.prof.récup.taxs, janvier 2018	141.40 \$
Groupe Ultima Inc.	Assu.biens,resp.civile, véhicules pour 2018	84 507.00 \$
Idecom Web et marketing	Intégration textes vers nouveau site web	1 241.73 \$
Lord Murielle	Conciergerie MCJ, février 2018	750.00 \$
Pelletier Benoit	Entr.pistes ski de fond, 2/3	1 300.00 \$
Pelletier Colette	Contrat entr.c.mun., 21-01-18 au 03-02-18	870.00 \$
	Contrat entr.c.mun., 04-02-18 au 17-02-18	870.00 \$
Régie de La Mauricie	Enfouissement, janvier 2018	7 401.60 \$
	Redevances, janvier 2018	2 610.22 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie au 20 Ch.Roy E., janvier 2018	183.96 \$
Service Sanitaires Roy Inc.	Récupération/traitement, janvier 2018	2 239.77 \$
Steave Desjardins	Déneigement c.mun., janvier 2018	258.69 \$
		<u>127 594.50 \$</u>
SUBVENTIONS - DONS		
Amph. L'Islet-Nord	Subvention mun., février 2018, 2/6	18 750.00 \$
Asso.Quad de l'Oie Blanche	Aide financière 2018	400.00 \$

CDC-ICI Montmagny- L'Islet	Contribution financière paniers de Noël	600.00 \$
COFEC	Subvention février 2018, 2/12	6 525.00 \$
Coop d'habitation L'Accueil	Suppl.au loyer Oasis 1, 01-07-17 au 31/12/17	495.90 \$
	Suppl.au loyer Oasis 2, 01-07-17 au 31-12- 17	1 165.80 \$
Coop Saute-Mouton	Subvention de fonctionnement, 1/1	2 000.00 \$
Fabrique St-Jean	Subvention mun., (cours de musique) 1/2	1 000.00 \$
Fond.Hotel Dieu Montmagny	Don (décès Alberta G.)	100.00 \$
Maison des Jeunes	Subvention de fonctionnement 1/4	3 875.00 \$
Office du Tourisme MRC L'Islet	Publicité dans guide touristique Tourisme CA	4 931.28 \$
		<u>39 842.98 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Editions Yvon Blais	Renouvell.législation comp.code mun.	351.75 \$
Receveur général du Canada	Renouvell.autorisation radiocommunication	680.00 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Quote-part 2018	2 544.05 \$
Réseau biblio Cap.Nat.	Tarification annuelle 2018	16 280.73 \$
		<u>19 856.53 \$</u>

FORMATION - CONGRÈS

0.00 \$

HYDRO-QUÉBEC

Éclairage des rues	1 261.54 \$
Poste Caron	1 929.12 \$
Vigie	3 377.59 \$
Parc Robichaud	69.52 \$
Usine de filtration	2 595.32 \$
958 Côte Saint-Aubert	29.76 \$
Garage mun.	1 573.14 \$
Centre mun.	2 813.73 \$

13 649.72 \$

TÉLUS

Télus Québec	Adm. relevé du 28-02-2018	209.69 \$
	Bibliothèque	52.28 \$
	Incendie	55.37 \$
	Voirie	215.11 \$
	Internet voirie	40.18 \$
	Domaine	55.88 \$
	Usine	105.33 \$
	Internet usine	80.43 \$
	Urbanisme	9.96 \$
	Industrie-commerce	9.96 \$
	Loisirs	9.96 \$
	Embell.	9.97 \$
	Parc Robichaud	40.86 \$
	Poste Caron	40.86 \$
	Signaleur poste Normandin	41.09 \$
	Épur.des eaux, étangs	40.86 \$
	Salle GO, facture du 25-02-2018	150.26 \$
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-02-18	31.35 \$
	Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-02-18	52.26 \$

1 251.66 \$

AUTRES

Bourgault Ché	Réception et installation de Pistoletto	189.71 \$
CPU Design Inc.	Matériel informatique à la biblio.	2 997.64 \$
Denise Roy & Deguara Inc.	Remb.pour pelle mécanique le 13-01-2018	281.69 \$
Desrosiers Karen	Remb.frais de non-résident	36.72 \$
Est-Nord-Est	Remb.taxes	465.17 \$
Gagnon Nathalie	Remb.frais de non-résident	62.51 \$
GHD Consultants Ltée	Étude géotechnique parc industriel	2 471.96 \$
Hockey mineur	Remb.inscrip.hockey mineur,dernier vers.	6 315.00 \$
Jacques Caron	Art.de nettoyage MCJ	114.24 \$
Linde Canada Ltée	Loc.réservoir oxygène, janvier 2018	408.16 \$
Néopost Canada	Timbres	2 299.50 \$
St-Pierre Audrey	Remb.frais de non-résident	34.00 \$
		<u>15 676.30 \$</u>

EMPRUNT TEMPORAIRE RUE FOURNIER-VERREAULT

Tétra-Tech QI Inc.	Plans,devis et surveillance	41 937.13 \$
		<u>41 937.13 \$</u>

EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN DU MOULIN

0.00 \$

PROJET DÉVELOPPEMENT PICARD

Ministre des finances	Certificat d'autorisation CA 32	664.00 \$
		<u>664.00 \$</u>

PARC INDUSTRIEL #2

Tétra-Tech QI Inc.	Étude avant-projet parc industriel # 2	4 091.29 \$
		<u>4 091.29 \$</u>

331 845.59 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

88-03-18

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 47 774,76 \$:

COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2018 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
------------	--------------------	----------------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Amph. L'Islet-Nord	Repas du midi pour réunion du 31-01-18	100.00 \$
Arpentage Côte Sud	Description tech., servitude de passage	1 086.51 \$
ASP Experts Conseils	Visite reconnaissance barrage St-Aubert	574.88 \$
Authentique Pose-Café	Cafés	158.45 \$
Bureautique Côte Sud	Huile pour déchiqueteuse	25.39 \$
	Lecture du photoc.23-01-18 au 12-02-18	337.29 \$
	Cartouche d'encre pour timbreuse	210.40 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Huile à chauffage MCJ	852.37 \$
Cytech Corbin	Vérifier braker lampadaire à la Vigie	112.83 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	140.64 \$
Impression Rive-Sud Inc.	Pochettes	1 387.75 \$
Jacques Caron Inc.	Articles de nettoyage MCJ	82.97 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., février 2018	366.40 \$
Journal L'Oie Blanche	Appel d'offres matières résiduelles	143.72 \$
La Chaumière	Loc.salle pour réunion du 31-01-2018	172.46 \$
Cie.9203-7258 Québec Inc.	Huile à chauffage MCJ	1 031.36 \$
Serrurerie Alain Dumais Inc.	Réparation porte MCJ	23.00 \$

6 806.42 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Journal L'Oie Blanche	Avis de dérogation mineure	95.43 \$
	Dérogation mineure, ass.de consultation	240.30 \$

335.73 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Journal L'Attisée	Publicité loisir., février 2018	471.08 \$
Laurendeau Fernand	Affiche: bibliothèque	30.00 \$
Marchés G.S. inc.	Article d'hygiène et de nettoyage	11.03 \$
	Article d'hygiène et de nettoyage	17.90 \$
Méto Richelieu Inc.	Boite récupération	48.29 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Pousse-neige, peinture orange	176.61 \$
Regroupement U.R.L.S.		
Qbc	Formation gestionnaires équip.loisir	172.47 \$
Serrurerie Alain Dumais	Rép.porte d'entrée à la Vigie	68.99 \$

996.37 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Boyau, rétrocaveuse	101.88 \$
	O'ring, kenworth	0.27 \$
	Moteur hydraulique, loader 2014	223.58 \$
	Boyau, Inter 1986	173.38 \$
Air Liquide Canada	Électrodes	236.99 \$
Buanderie R.D.L.	Salopettes	10.35 \$
Centre Routier	Alternateur, kenworth 2010	210.47 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Diesel	2 999.14 \$
	Diesel	1 885.22 \$
	Huile à chauffage	1 151.75 \$

	Diesel	1 643.42 \$
	Diesel	1 270.97 \$
	Essence	663.15 \$
	Huile à chauffage garage	1 008.64 \$
	Essence	640.87 \$
Compteurs Lecomte	Adaptateurs	291.47 \$
Constr.Rémi Caron	Remplacement vitre thermos, MCJ	726.27 \$
Excavation Martin Mercier	Bouteur pour canal	744.15 \$
Excavation R.Chouinard	Hres de pelle, vider fossé rte Marichon	977.29 \$
Garage C. & F. Caron	Switch de pédale, GMC 2010	68.81 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	57.81 \$
Groupe Dynaco	Robinet	18.14 \$
	Réducteur, silicone	36.75 \$
	Tuyau de poêle, écrou, coude	26.72 \$
	Coulisse	77.54 \$
J.L. Desrosiers	Réparation pneu, rétrocaveuse	78.18 \$
Jérôme Bélanger	Déneigement de fossés	1 062.37 \$
	Pelle pour sapins	110.66 \$
Martin Bastille	Fer pour rack à fourche	538.97 \$
	Fer pour gratte	2 816.46 \$
P/A G.G.M. Montmagny	Fournitures de garage	66.62 \$
Pièces & acc.St-Jean inc.	Détecteur de fumée	16.03 \$
	Pistolet arrosage	19.64 \$
	Mini grattoir, laser distance	100.35 \$
	Fixtures pour cube	38.50 \$
	Piles	16.55 \$
Plomberie Martin Pelletier	Réparation bruleur à huile, MCJ	92.95 \$
Port-Joli Pièces Autos	Filtre huile, coupleur, tracteur	41.16 \$
	Ampoule, kenworth 2010	32.59 \$
	Filtre, loader 2014	14.67 \$
	Chauffe-moteur, SMI 1978	91.93 \$
	Raccord, lampe de plaque	12.91 \$
	Drain	4.01 \$
Pro Arctic Inc.	Réparation du VTT	3 305.75 \$
Réal Huot Inc.	Engeleur de tuyau	914.05 \$
REM	Réparation alternateur, kenworth	23.00 \$
Roger Gauvin Inc.	Bottes à cap	229.90 \$
Safety-Kleen Canada	Bac nettoyage	314.02 \$
Sel Warwick Québec inc.	Sel à glace en vrac	3 929.97 \$
Service Routier Éric		
Robichaud	Réparation système pneumatique	454.86 \$
Service Sanitaire L.Hartin	Nettoyage station pompage Normandin	523.14 \$
Soudure G & M St-Pierre	Fer, Inter 1986	54.26 \$

30 148.53 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Cytech Corbin	Réparer conduit sous-terrain	3 197.88 \$
EMO3 Inc.	Rép.injection et analyse ozonation	3 202.06 \$
Fédé.Québ.des mun.	Frais de transport Dicom	347.67 \$
IDC Informatique	Imprimante Brother laser couleur	436.85 \$
Linde Canada	Oxygène	1 384.68 \$
Ozogram Inc.	Tube et moteur de pompe Stenner	526.59 \$
Pharmacie D'Amours et Lét.	Eau déminéralisée	10.76 \$

9 106.49 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CPU Design Inc.	Matériel informatique	618.57 \$
	Crédit sur matériel informatique	-631.22 \$
Librairie Livres en tête Inc.	Livres	365.77 \$
	Volume abimé par l'eau, code à barre	28.10 \$
		<u>381.22 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 47 774.76 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.2. Demandes adressées au conseil.

89-03-18

Demande de commandite par l'École secondaire Bon-Pasteur.

ATTENDU QUE l'équipe de robotique *Les Pionniers* de l'École secondaire Bon-Pasteur a décroché la première place à la finale régionale;

ATTENDU QUE cette équipe s'est également classée pour la finale provinciale qui aura lieu à Montréal le 26 mars prochain;

ATTENDU QUE l'équipe Les Pionniers souhaite obtenir de l'aide financière pour mener à bien cette opportunité;

ATTENDU QUE 6 jeunes de Saint-Jean-Port-Joli composent cette équipe talentueuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de contribuer financièrement pour cette finale provinciale à raison de 50 \$ par jeune de Saint-Jean-Port-Joli pour un montant total de 300 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

90-03-18

Demande d'appui pour le projet du promontoire du Musée de la mémoire vivante.

ATTENDU QUE l'escalier menant au belvédère des Anciens-Canadiens a atteint la fin de sa vie utile;

ATTENDU QU'un nouveau concept est proposé avec une structure en bois qui rappelle, par ses courbes généreuses, le savoir-faire et l'héritage des grands bâtisseurs de la région;

ATTENDU QUE ce concept de fabrication est à la fois esthétique et durable en plus d'être unique au Canada;

ATTENDU QUE le belvédère des Anciens-Canadiens offre une vue exceptionnelle sur le fleuve et constitue un lien privilégié entre le Domaine de Gaspé et le Musée de la mémoire vivante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli appui ce projet novateur de structure en bois qui deviendra par le fait même un attrait touristique unique à Saint-Jean-Port-Joli et la région.

91-03-18

Demande de monsieur Patrick Parent concernant le passage de VTT dans le 2^e rang Est.

ATTENDU QUE monsieur Parent demande à la municipalité de surseoir à la décision d'adopter une réglementation autorisant les véhicules hors route à circuler dans le 2^e rang Est en considérant un ensemble de facteurs dont le projet de loi 165;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entame tout de même la démarche d'adopter un règlement permettant la circulation de VTT dans le 2^e rang Est en considérant que si la loi 165 modifiant le code de la sécurité routière est adoptée, ce règlement en tiendra compte afin d'ajouter de nouveaux éléments pertinents.

4.3 Correspondance.

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

Expéditeur

Sujet

Procès-verbaux

MRC de L'Islet

Session régulière du 8 janvier 2018.

Invitations

Autres

MRC de L'Islet

Projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet relatif à la création d'une nouvelle affectation de villégiature à Saint-Marcel et d'une modification de l'affectation agroforestière à Saint-Omer.

Société d'Habitation du Québec

États financiers 2015 OMH déficit d'exploitation.

Cabinet du ministre des Finances	Accusé réception de la résolution au sujet du Forum des communautés forestières 2017.
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques	Accusé réception de la résolution 47-01-18 au sujet du Forum des communautés forestières 2017.
Ministère des Transports	Travaux de reconstruction du pont au dessus de la rivière Port-Joli sur la route 204.
Cabinet du premier ministre	Accusé réception de la copie de la résolution demandant à la FQM de mettre en œuvre les engagements contenus dans la déclaration commune du Forum des communautés forestières.
Bibliothèque Marie-Bonenfant	Remerciements pour le cadeau des Fêtes.

92-03-18 **4.4 Paiements finaux à Michel Gamache et frères inc. pour les travaux dans les rues Fournier et Verreault (TETRA TECH 32516TT).**

ATTENDU QUE des frais supplémentaires ont été encourus dû à la présence de roc en quantité beaucoup plus importante que prévu au devis;

ATTENDU QUE ces frais dépassent le règlement d'emprunt 742-16 adopté et que le conseil municipal n'entend pas taxer davantage les citoyens tel qu'il a été convenu à l'assemblée d'information tenue le 15 mai 2017 à la Vigie;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'entendre avec le soumissionnaire Michel Gamache et Frères inc. pour le versement du montant excédentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à l'entreprise Michel Gamache et frères inc. un montant de 281 353,49\$ incluant les taxes selon l'échéancier suivant :

173 269,52 \$ en décembre 2018 (versement de la retenue)
 63 236,25 \$ + 3 000 \$ en juillet 2019
 37 847,72 \$ + 4 000 \$ en février 2020

Ces montants seront pris à même le surplus accumulé affecté aux équipements des eaux usées au besoin.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

 Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

93-03-18 **4.5 Comité de sélection pour les emplois au Domaine de Gaspé.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
 APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer les personnes suivantes pour former le comité de sélection pour l'engagement des employés au Domaine de Gaspé:

Messieurs Martin Picard et Jean-Philippe Cloutier ainsi que la directrice ou le

directeur du camp d'été.

94-03-18 **4.6 Tarifs du camp d'été 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer les tarifs d'inscriptions pour le camp d'été selon la grille suivante :

Tarifs à la semaine

Résidants				Non-Résidants	
Camp de jour		Camp de jour avec service de garde		Camp jour	Camp de jour avec service de garde
1 ^{er} et 2 ^e enfant 40\$	3 ^e et plus 30\$	1 ^{er} et 2 ^e enfant 55\$	3 ^e et plus 45\$	70\$	90\$

95-03-18 **4.7 Engagement de monsieur Martin Picard à titre de directeur de la vie communautaire.**

ATTENDU QUE monsieur Picard avait été engagé en septembre 2017 à titre de directeur par intérim de la vie communautaire par la résolution 279-09-17;

ATTENDU QUE monsieur Picard a manifesté le désir de postuler comme directeur de la vie communautaire lorsque le conseil municipal procédera à l'ouverture de ce poste;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire combler ce poste de façon permanente;

ATTENDU QUE monsieur Picard a rempli les obligations liées à ce poste depuis septembre dernier à la hauteur des attentes souhaitées par la direction ainsi que les membres du conseil;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne trouve pas nécessaire de procéder à l'ouverture de ce poste étant donné le rendement au travail de monsieur Picard depuis son engagement à titre de directeur par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Martin Picard à titre de directeur de la vie communautaire avec le statut de permanent.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

96-03-18 **4.8 Transfert d'un montant de 50 000 \$ au surplus accumulé affecté à la Vigie.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli recevra une aide financière de 50 000 \$ pour de l'asphaltage à la Vigie pour les années financières 2017-2018 et 2019;

ATTENDU QUE le montant total de la dépense pour l'asphaltage du stationnement de la Vigie a été payé à partir du surplus accumulé affecté à la Vigie et qu'il y a lieu de rembourser cette dépense avec la subvention prévue et répartie pour les années financières 2017-2018 et 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de transférer un montant de 20 000 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté à la Vigie pour l'année financière 2017.

De transférer un montant de 20 000 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté à la Vigie pour l'année financière 2018.

De transférer un montant de 10 000 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté à la Vigie pour l'année financière 2019.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5 URBANISME :

5.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis et des certificats d'autorisation pour 2017.

Dépôt du rapport de madame Martine Lemieux sur l'émission des permis et des certificats d'autorisation pour l'année 2017.

5.2 Dépôt du rapport sur l'inspection régionale de la MRC de L'Islet pour 2017.

Dépôt du rapport de monsieur Jessy Miller sur l'inspection, le nombre de permis émis en lien avec les installations septiques et le captage des eaux souterraines pour l'année 2017.

5.3 Consultation publique sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 aux articles 3.11 et 7.6 concernant la marge de recul et bandes de protections riveraines.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le projet de règlement adopté le 5 février 2018 visant à modifier le règlement de zonage 705-13 aux articles 3.11 et 7.6 concernant la marge de recul et bandes de protections riveraines.

97-03-18

5.4 Adoption d'un second projet de règlement afin de modifier le règlement de zonage 705-13 aux articles 3.11 et 7.6 concernant la marge de recul et bandes de protections riveraines.

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 705-13 articles 3.11 et 7.6 afin de modifier la marge de recul exigée à partir de la bande de protection riveraine;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une consultation publique à la séance ordinaire du 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le second projet de règlement.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-13 POUR MODIFIER LES MARGES DE REcul ET BANDES DE PROTECTION RIVERAINE.

ARTICLE 1:

Le règlement de zonage 705-13 est modifié à l'article 3.11 Marges de recul et bandes de protection riveraine:

L'article 3.11 est abrogé.

L'article 7.6: Implantation des bâtiments complémentaires pour les terrains qui bornent au fleuve et qui ne sont pas adjacents à la route 132.

Le règlement de zonage 705-13 à l'article 7.6 est modifié de la façon suivante : en enlevant la ligne «La marge avant est de trois (3) mètres mesurée à partir de la fin de la bande riveraine».

ARTICLE 2:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

5.5 Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure au 335 avenue de Gaspé Ouest.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 335 avenue de Gaspé Ouest.

98-03-18 **5.6 Dérogation mineure au 335 avenue de Gaspé Ouest.**

ATTENDU QUE les administrateurs du 335 avenue de Gaspé Ouest présentent une demande de dérogation mineure pour un projet de construction d'un bâtiment commercial;

ATTENDU QUE le plan déposé pour le nouveau bâtiment d'Est-Nord-Est présente une forme articulée;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 705-13 à l'article 3.12 exige un minimum de 2 mètres pour une marge latérale et une somme des marges de 6 mètres;

ATTENDU QUE la distance minimale se calcule perpendiculairement en tout point de la ligne;

ATTENDU QUE le minimum des marges latérales proposées est respecté par contre la somme des marges est de 5,135 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial ayant une somme des marges de 5,135 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 335 avenue de Gaspé Ouest afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial ayant une somme des marges de 5,135 mètres.

99-03-18 **5.7 Permis de construction concernant le 335 avenue de Gaspé Ouest.**

ATTENDU QUE les administrateurs du 335 avenue de Gaspé Ouest présentent une demande de permis pour un projet de construction d'un bâtiment commercial;

ATTENDU QUE cette construction est située à l'intérieur du corridor de la route 132 (intérêt esthétique);

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE le projet d'Est-Nord-Est résidence d'artistes s'est fait par le biais d'un concours d'architecture;

ATTENDU QUE le concept présenté est un bâtiment à un étage avec des mezzanines qui s'harmonisent avec le gabarit des bâtiments voisins;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter le projet de construction du nouveau bâtiment d'Est-Nord-Est résidence d'artistes au 335 avenue de Gaspé Ouest;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accepte le projet de construction du nouveau bâtiment d'Est-Nord-Est résidence d'artistes au 335 avenue de Gaspé Ouest.

5.8 Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure au 485 chemin du Moulin.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 485 chemin du Moulin.

100-03-18 **5.9 Dérogation mineure au 485 chemin du Moulin.**

ATTENDU QUE la propriétaire du 485 chemin du Moulin présente une demande d'une dérogation mineure pour un projet de reconstruction d'un chalet;

ATTENDU QUE ce projet de construction est situé entièrement dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QU'il est prévu de démolir et de rebâtir le chalet en y ajoutant un étage sans excéder la superficie au sol occupée par l'actuel bâtiment;

ATTENDU QUE le terrain du projet de reconstruction n'a qu'une superficie de 212 mètres carrés;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure du projet de démolition et de reconstruction du chalet et d'agrandissement par l'ajout d'un étage du projet situé au 485 chemin du Moulin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure du projet de démolition et de reconstruction du chalet et d'agrandissement par l'ajout d'un étage du projet situé au 485 chemin du Moulin.

101-03-18 **5.10 Impasse F.-X. Lavallée.**

ATTENDU QUE le comité de toponymie de Saint-Jean-Port-Joli propose au conseil municipal de nommer le chemin d'accès à partir de la Montée Victor-Duval l'Impasse F.-X. Lavallée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter de nommer le chemin d'accès à partir de la Montée Victor-Duval l'Impasse F.-X. Lavallée et de demander à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser cette nouvelle appellation.

102-03-18 **5.11 Avis de motion en vue d'adopter un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant l'agrandissement de la zone 17 Mc à même la zone 15 A.**

Monsieur Anthony Hallé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté afin de modifier le règlement de zonage 705-13 dans le but d'agrandir la zone 17 Mc à même la zone 15 A près du parc des Trois-Bérets.

103-03-18 **5.12 Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant l'agrandissement de la zone 17 Mc à même la zone 15 A.**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 17 Mc (Résidentiel de faible densité et commercial moyen) à même la zone 15 A (agricole);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

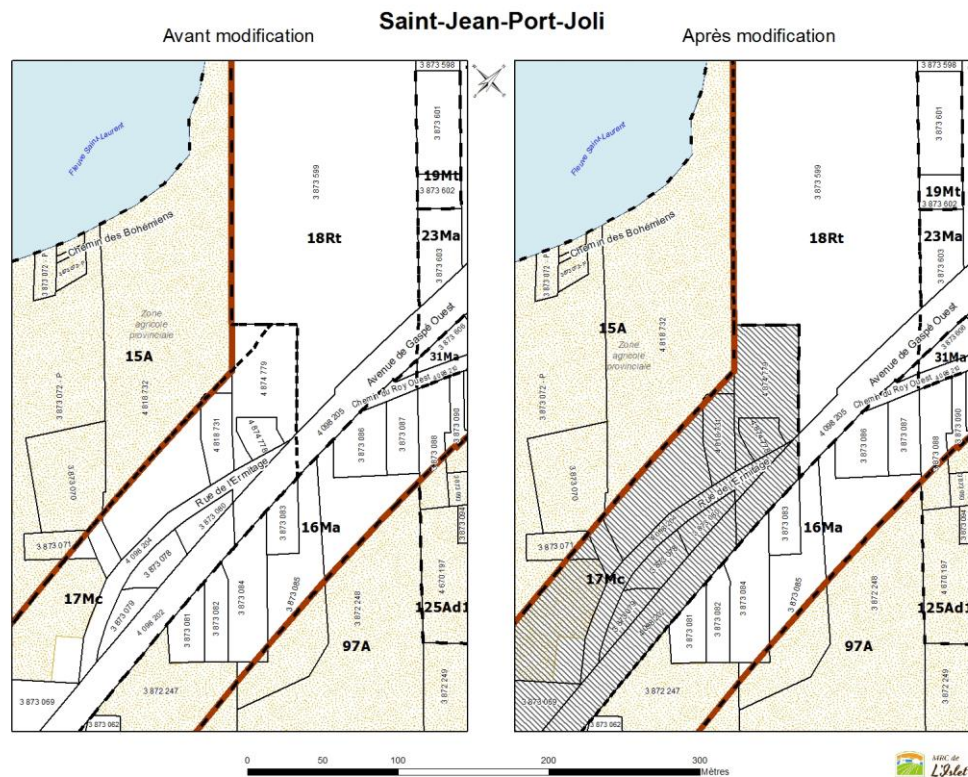
IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le premier projet de règlement et de le soumettre à une consultation publique à la séance ordinaire du conseil municipal le 3 avril 2018.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-13 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 17 Mc À MÊME LA ZONE 15 A.

ARTICLE 1:

La carte du règlement de zonage est modifiée afin d'agrandir la zone 17 Mc (Résidentiel de faible densité et commercial moyen) à même la zone 15 A (agricole) tel que décrit sur les cartes suivantes :



ARTICLE 2:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

104-03-18 **5.13 Avis de motion en vue d'adopter un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant la définition de terrasse et l'empiètement dans la cour avant des galeries, balcons et perrons ouverts.**

Monsieur Pierre Bussières donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté afin de modifier le règlement de zonage 705-13 dans le but d'abroger la définition de terrasse et de modifier la norme d'empiètement dans la cour avant des galeries, balcons, portiques et perrons ouverts.

105-03-18 **5.14 Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant la définition de terrasse et l'empiètement dans la cour avant des galeries, balcons et perrons ouverts.**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 afin de modifier la définition de terrasse et la norme d'empiètement dans la cour avant des galeries, balcons, portiques et perrons ouverts;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le premier projet de règlement et de le soumettre à une consultation publique à la séance ordinaire du conseil municipal le 3 avril 2018.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 CONCERNANT LA DÉFINITION DE TERRASSE ET L'EMPIÈTEMENT DANS LA COUR AVANT DES GALERIES, BALCONS ET PERRONS OUVERTS.

ARTICLE 1 : L'ARTICLE 1.7 INTERPRÉTATION DES TERMES.

L'article 1.7 est modifié en abrogeant la définition de terrasse.

ARTICLE 2 : L'ARTICLE 9.1 CONSTRUCTIONS ET USAGES PERMIS DANS LES COURS AVANT EST MODIFIÉ DE LA FAÇON SUIVANTE:

L'article 9.1 est modifié de la façon suivante:

Les constructions et usages suivants sont autorisés dans la cour avant:

- Les galeries, balcons, portiques et perrons ouverts sur tous les côtés pourvu que leur empiètement dans la cour avant n'excède pas quatre (4) mètres.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

106-03-18 **5.15 Demande à la CPTAQ de la ferme Roneau Inc.**

ATTENDU QUE la Ferme Roneau Inc. présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner en sa faveur une parcelle de terrain d'une superficie de 31,67 hectares formée des lots 3 872 291, 3 872 588 et d'une partie du lot 3 874 009;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marie Fortin est propriétaire des lots 3 872 291, 3 872 588 d'une superficie de 30,6 hectares et que le lot 3 874 009 d'une superficie de 1,8 hectare est la propriété de madame Gisèle Nadeau et de monsieur Jean-Marie Fortin;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 3 874 009 souhaitent conserver une parcelle de 7 127,5 mètres carrés détenant des droits acquis résidentiels sur lequel on retrouve une maison ancestrale et un hangar;

ATTENDU QUE la parcelle que les propriétaires du lot 3 874 009 désirent conserver fait partie de la propriété résidentielle;

ATTENDU QUE cette parcelle de 7 127,5 mètres carrés inclus un cran rocheux boisé et sans érable n'ayant aucun potentiel agricole;

ATTENDU QUE la Ferme Roneau Inc. désire acquérir cette terre agricole afin de prendre de l'expansion et augmenter le cheptel laitier et combler les besoins en fourrage et pour l'épandage du fumier;

ATTENDU QUE l'acquisition de cette terre, dont 27,8 hectares sont actuellement en culture, permettrait de consolider la ferme et d'envisager son expansion;

ATTENDU QU'UNE autorisation de la présente demande n'impose pas de contraintes aux activités agricoles puisque la résidence est déjà présente sur le site visé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de répondre favorablement à la demande de la Ferme Roneau Inc. d'aliéner en sa faveur les lots 3 872 291, 3872 588 et d'une partie du lot 3 874 009 dans la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli d'une superficie de 31,67 hectares et d'autoriser madame Gisèle Nadeau et monsieur Jean-Marie Fortin de conserver une surface de 7 127,5 mètres carrés où se trouve la maison ancestrale, le hangar ainsi que l'espace boisé servant d'écran brise-vent avec les activités agricoles.

107-03-18 **5.16 Demande d'exclusion de la zone agricole du lot 3 874 214 à la CPTAQ.**

ATTENDU QUE la municipalité veut créer une nouvelle zone résidentielle afin de répondre aux besoins d'offre de terrains non desservis et offrant de plus grands espaces;

ATTENDU QUE la nouvelle zone résidentielle, d'une superficie d'environ 112 979 mètres carrés serait située sur le lot 3 874 214;

ATTENDU QUE le lot visé est situé en zone agricole provinciale et contiguë à la zone blanche;

ATTENDU QUE pour permettre la création d'une nouvelle zone résidentielle, une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale est nécessaire;

ATTENDU QU'à l'ouest du lot visé par la demande il y a déjà une utilisation à des fins résidentielles des terrains;

ATTENDU QUE ces terrains répondent à un besoin en région pour la vue, la tranquillité et de plus grands espaces;

ATTENDU QUE l'exclusion recherchée n'aura pas d'impact sur la ressource, le maintien et le développement des activités agricoles environnantes et n'altère en rien l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de formuler une demande d'exclusion de la zone agricole pour le lot 3 874 214, avenue de Gaspé Est, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'offrir une diversité d'espaces de terrains résidentiels.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de transmettre une copie de la demande à la MRC de l'Islet afin d'obtenir un avis de conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement, du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire et une recommandation favorable de la MRC motivée en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

6. VIE COMMUNAUTAIRE :

108-03-18 **6.1 Fourniture et installation de jeux d'eau.**

ATTENDU QUE la municipalité désire faire installer des jeux d'eau dans le parc intergénérationnel pour la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE la fourniture et l'installation de ce type de jeux comportent une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure à 100 000 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE des demandes de soumission par voie d'invitation écrite ont été formulées auprès des trois (3) fournisseurs retenus par le conseil municipal à la séance de travail du 31 janvier 2018;

ATTENDU QUE pour ce contrat, et de façon spécifique, il a été mis en place un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent des règles définies selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, dont celle de former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé par le directeur général, selon le règlement 758-18, a procédé à l'analyse des soumissions comme il se doit le 1^{er} mars dernier, avec les résultats suivants:

Vortex structures aquatiques intl	15,08 points
Jambette	0 point
Simexco	non conforme

ATTENDU QUE la soumission présentée par Vortex structures aquatiques intl. est conforme et a obtenu le meilleur pointage ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'acheter auprès de la compagnie Vortex structures aquatiques intl. la fourniture pour des jeux d'eau et que celle-ci en fasse l'installation au montant de 99 436,13 \$ taxes incluses.

Les travaux devront être terminés pour le 15 juillet 2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

qu'afin de pourvoir à cette dépense, un montant de 99 436,13 \$ soit approprié du surplus accumulé affecté parcs et jeux.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

109-03-18 **6.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater le directeur de la vie communautaire, monsieur Martin Picard afin de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA dans le but d'aménager un espace complémentaire dans le parc intergénérationnel.

7. AUTRES SUJETS:

110-03-18 **7.1 Contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles 2018-2023.**

ATTENDU QUE le conseil a reçu les soumissions suivantes concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles 2018-2023 suite à l'appel

d'offres lancé sur le SE@O le 12 février dernier par la résolution 77-02-18 :

Les Concassés du Cap Inc.	742 364,45 \$ avant taxes
Services Sanitaires A. Deschênes Inc.	691 932,05 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de cueillette et transport des matières résiduelles du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2023 à Services Sanitaires A. Deschênes Inc. pour un montant de 691 932,05 \$ plus taxes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

111-03-18 **7.2 Appel d'offres pour la construction du développement résidentiel Picard phase 1.**

ATTENDU QUE les plans et devis pour ce projet ont été complétés par la firme Tetra Tech Qi inc. tel que mandaté dans la résolution 191-06-17;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire aller en appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'aller en appel d'offres public sur le SE@O pour la construction de la première phase du développement résidentiel Picard.

112-03-18 **7.3 Appel d'offres pour la construction du parc industriel #2.**

ATTENDU QUE les plans et devis pour ce projet ont été complétés par la firme Groupe Conseil CHG tel que mandaté dans la résolution 49-01-18;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire aller en appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'aller en appel d'offres public sur le SE@O pour la construction de la deuxième phase du développement industriel.

113-03-18 **7.4 Pose de tuiles à la Vigie.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la compagnie Prodécor S.V. afin d'installer des tuiles à la Vigie dans la section à l'ouest du foyer au montant de 13 799,50 \$ plus taxes.

Les travaux devront être exécutés en mai prochain.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

qu'afin de pourvoir à cette dépense, un montant de 13 799,50 \$ plus taxes soit approprié du surplus accumulé affecté à la Vigie.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

114-03-18 **7.5 Achat regroupé en 2018 pour le service incendie.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie;

ATTENDU la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

ATTENDU QU'une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet, et ce, avant le 20 juin 2018 à défaut de quoi, la municipalité se retirera de la structure d'achats en groupe.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

115-03-18 **7.6 Motion de félicitations au club de hockey le 95, Pavage Jiriko.**

Les membres du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tiennent à féliciter de façon unanime les membres et l'organisation du club de hockey le 95, Pavage Jiriko pour la saison 2017-2018.

8. Période de questions.

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées.

116-03-18 **9. Clôture et levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 21 : 15 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.